



## A L'ATTENTION DES PARENTS,

Voici donc quelques informations pratiques pour répondre à vos questions.

**Rentrée scolaire : Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016**

### 1. LE PLANNING DE VOS ENFANTS :

#### ECOLE ELEMENTAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 8h50	Garderie municipale				
8h50	Ouverture du portail				
9h00 - 12h00	Classe		Classe	Classe	
12h00 - 13h50	Déjeuner à la maison ou à la cantine		Garderie municipale (12h00-13h00)*	Déjeuner à la maison ou à la cantine	
13h50	Ouverture du portail		* Ouverture du portail et départ échelonné entre 12h35 et 13h00	Ouverture du portail	
14h00 - 17h00	Classe			Classe	TAP
17h00 - 18h00	Etude surveillée			Etude surveillée	Garderie municipale
18h00 -19h00	Garderie municipale			Garderie municipale	

### 2. RESTAURANT SCOLAIRE:

La restauration scolaire est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (<http://www.paysdelor.fr> - 04 67 12 35 00).

#### Fonctionnement:

1/ inscription: Dossier Familial Unique (DFU), téléchargeable sur le site de l'agglomération du Pays de l'Or : [www.paysdelor.fr](http://www.paysdelor.fr), à remplir et à déposer auprès d'un des sites D'CLIC (Mairie de Lansargues ou « Maison des Enfants », chemin de Bentenac à Mauguio - Tél. : 04 67 06 01 57) ;

2/ réservation des repas sur Internet, via votre compte famille sur le portail D'CLIC; jusqu'à 8h00 pour le jour même auprès de la Maison des enfants à Mauguio ;

3/ paiement sur internet, via votre compte famille sur le portail D'CLIC; ou par prélèvement automatique, ou encore en vous rendant à la Maison des Enfants de Mauguio.

Tarif appliqué pour l'année 2016: 3,45 €

Contact: M. LABRIET: 04 67 29 31 73

Les parents dont les enfants présentent des allergies alimentaires doivent prévenir la direction de l'école et prendre contact avec M. LABRIET afin de mettre en place un Protocole d'accueil individualisé (PAI) en lien avec le médecin de PMI ou scolaire et leur médecin traitant.

### 3. **GARDERIE MUNICIPALE** :

**Garderie du matin** : les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, de 7h00 à 8h50 (**excepté le jour de la rentrée**), accueil payant assuré par le personnel municipal (dans le restaurant scolaire).

*(Attention : Pour assurer un bon fonctionnement de ce service le portail de l'école est fermé à 8h45 et ré-ouvert à 8h50)*

Fonctionnement : L'enfant doit être muni d'un ticket/heure commencée au dos duquel sont notés son nom, prénom, classe et date du jour. Le(s) ticket(s) est/sont à remettre aux agents communaux chargés de la garderie.

Les carnets de tickets sont en vente au secrétariat de la mairie de Lansargues (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00).

Tarif du carnet de 10 tickets: 13,00 €. 1 ticket/heure commencée

**Nouveau : Garderie du mercredi midi** : assurée de 12h00 à 13h00

*Service mis en place, suite à la suppression du service de restauration scolaire le mercredi midi à partir de la rentrée 2016*

*(Attention : Pour assurer un bon fonctionnement de ce service, ouverture du portail et départ échelonné qu'entre 12h35 et 13h00).*

Même procédure que pour la garderie du matin

Tarif du carnet de 10 tickets : 13,00 €. 1 ticket/heure commencée

**Garderie du soir** : les lundis, mardis, jeudis de 18 h 00 à 19 h 00 et les vendredis de 17 h 00 à 19 h 00 (**excepté le jour de la rentrée**)

Même procédure que pour la garderie du matin.

Tarif du carnet de 10 tickets : 13,00 €. 1 ticket/heure commencée

4. **ETUDE SURVEILLÉE** : gratuite, proposée les lundis, mardis et jeudis, de 17h00 à 18h00 (**excepté le jour de la rentrée**) et assurée par les enseignants volontaires.

### 5. **T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)** :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, à partir de la rentrée 2014, des **activités périscolaires, gratuites, facultatives et sur inscription obligatoire**, sont proposées aux enfants, les vendredis de 14h00 à 17h00 dans l'école.

Pour permettre à vos enfants de participer à ces temps périscolaires, vous devez impérativement réserver. La réservation s'effectue pour une période de vacances à vacances (Période 1 : de la rentrée aux vacances de la Toussaint, Période 2 : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël, Période 3 : des vacances de Noël aux vacances d'hiver, Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de printemps et Période 5 : des vacances de printemps aux vacances d'Été).

Les enfants non inscrits au T.A.P. et déjeunant à la cantine pourront être récupérés par leur famille ou toute autre personne autorisée entre 13h50 et 14h00. Les familles autorisant leur enfant scolarisé en école élémentaire à rentrer seul doivent remplir une attestation en ce sens et la remettre à l'intervenant référent.

Modalités d'inscription et de réservation :

- Si vous avez rempli le Dossier Familial Unique (DFU), pour une inscription en restauration scolaire, les réservations se font directement sur le site D'Clic, pour chaque période.
- Si vous n'avez pas encore de Dossier Familial Unique, vous pouvez le retirer en Mairie ou sur le site de l'agglomération du Pays de l'Or : [www.paysdelor.fr](http://www.paysdelor.fr).

Vous avez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant à l'année à l'aide de la fiche d'inscription, à retirer auprès du secrétariat de la mairie.

Contact: Mme Delphine SANCHEZ : 06 83 02 23 05

## 6. L'ASSURANCE SCOLAIRE :

Afin de permettre à votre enfant de participer aux activités en dehors de l'école (sorties...), vous devez fournir dès la rentrée une attestation de « **responsabilité civile** » et « **individuelle accident** ».